

## La Collecte des Données Démographiques au Cameroun: Evolution et Problèmes

Emmanuel NGWE,  
Conseiller Technique Principal, UNFPA, BP 1490, Bujumbura (Burundi)  
E-mail : [ngwe@unfpa.org](mailto:ngwe@unfpa.org) ou [emmangwe@yahoo.fr](mailto:emmangwe@yahoo.fr)

### RESUME

*Les besoins en indicateurs socio-démographiques sont de plus en plus importants dans les pays africains, face à la multiplication des défis économiques, sociaux et politiques à relever. Appliquant chacun selon ses moyens les recommandations de différentes conférences internationales sur la population et le développement relatives à l'amélioration de la collecte et de la diffusion des données socio-démographiques, la plupart des pays africains ont fait des progrès significatifs dans ce domaine. Le Cameroun précisément est l'un de pays où ces progrès sont notables mais qui restent en deçà des capacités humaines, techniques et financières dont dispose ce pays.*

*Le présent article tente de mettre en évidence dans une analyse factuelle les atouts du Cameroun en matière de collecte des données, notamment sur le plan institutionnel. Le cadre juridique et institutionnel a beaucoup évolué depuis l'indépendance dans le souci permanent de rationaliser la collecte démographique et d'en augmenter l'utilité sociale. Force est cependant de constater que si les enquêtes socio-démographiques par sondage ont connu une véritable explosion, en particulier au cours des années 90 et 2000, les recensements n'ont pas connus le même succès. Ce bilan mitigé est attribuable pour une large part à une utilisation inappropriée des ressources humaines et à une application insuffisante des textes. Les efforts entrepris doivent donc être poursuivis non seulement pour assurer une plus grande cohérence du cadre institutionnel actuel, mais aussi pour rationaliser l'utilisation de la masse de démographes et statisticiens disponibles dans le pays. Ces mesures seront complétées avec l'adoption d'une stratégie globale et cohérente de l'observation démographique pour le Cameroun.*

## **Introduction**

Les recensements généraux de la population et de l'habitat effectués en 1976, 1987 et en 2005 font partie d'un ensemble d'activités menées par le gouvernement camerounais pour améliorer la connaissance de la situation démographique du pays et, ce faisant, aider les autorités gouvernementales et les autres acteurs du développement à prendre des décisions éclairées, sur une base objective, en mettant à leur disposition des informations fiables sur la population. Pour comprendre les problèmes qui peuvent se poser à l'utilisation des données démographiques actuellement disponibles, il est intéressant de retracer le contexte de leur, en abordant notamment les points suivants : un bref historique de la collecte démographique au Cameroun, le cadre institutionnel mis en place pour exécuter les opérations, les problèmes du financement et des ressources humaines. Pour terminer, nous ferons un examen rapide des principales opérations réalisées dans le pays.

### **1. Des progrès appréciables et rapides**

Le Cameroun est l'un des pays africains au sud du Sahara où des efforts sérieux ont été déployés pour connaître les caractéristiques de base de la population. Fragmentaires à l'époque coloniale, ces efforts ont été pratiquement systématisés à partir des années 1970, grâce à l'assistance financière et technique internationale, d'une part, et aux efforts internes déployés par le gouvernement, d'autre part. L'engagement gouvernemental vis-à-vis des questions de population peut se mesurer aussi, entre autres, à travers le soutien apporté à la collecte des données démographiques.

#### *Les débuts*

Selon certains auteurs comme Gubry (1984), la collecte des données démographiques au Cameroun remonte à 1884, date de la Conférence de Berlin. Mais les données relatives à cette époque sont très parcellaires et incertaines, de sorte que jusqu'au début des années 1960, on ignore presque tout de la population du Cameroun. Certes, des recensements administratifs, tradition de l'administration coloniale française, permettaient d'évaluer avec peu de précision, jusqu'en 1950, la population autochtone du Cameroun oriental, sous tutelle française. C'est en 1953 qu'on a pu disposer "*des premières estimations de sources*

*Emmanuel NGWE : La Collecte des Données Démographiques au Cameroun: Evolution et Problèmes*

*anglaises sur la partie occidentale du Cameroun"* (République du Cameroun, 1993). Selon Gubry (1984), c'est un véritable recensement statistique qui avait été mené en 1953 dans cette partie du pays, permettant ainsi d'évaluer l'effectif de l'ensemble du Cameroun. Les premiers recensements statistiques, malheureusement isolés, ont été organisés entre 1955 et 1959 et concernent les cinq villes suivantes : Douala (1955), Édéa (1956), Yaoundé (1957), Ébolowa (1958) et Mbalmayo (1959). Au moment de son accession à l'indépendance, le Cameroun ignore donc l'effectif exact de sa population et doit se contenter d'estimations quelque fois grossières.

Avec le lancement des plans quinquennaux de développement, les besoins en données démographiques s'accroissent. La période 1960-1970 correspondant aux deux premiers plans quinquennaux apparaît comme une étape importante dans la mise en place du processus de l'observation démographique au Cameroun. En effet, les premières enquêtes par sondage, quoique régionales, ont été réalisées au cours de cette période. Il s'agit des enquêtes suivantes : Nord-Bénoué (janvier-juin 1960), Sud-Bénoué (mars-août 1961), Centre-sud et Est (mars-novembre 1962), Cameroun occidental (janvier 1964-février 1965), Pays Bamiléké et Environnement Bamiléké (mai-décembre 1965). A ces enquêtes régionales s'ajoutent trois enquêtes urbaines réalisées à Ebolowa, Douala et Yaoundé en 1964. Ces opérations ont permis de connaître le mouvement naturel de la population et d'estimer avec plus de précision l'effectif de la population, même si la fiabilité du sondage était faible, faute de moyens techniques et humains suffisants. Les résultats de ces enquêtes ont par la suite beaucoup servi pour faire des prévisions sur l'évolution de la population jusqu'à l'organisation du premier recensement national en 1976. Une intéressante synthèse de ces enquêtes a été établie par l'IFORD dans le but d'estimer l'effectif total de la population du pays à cette époque ainsi que son mouvement naturel (Byll Cataria, Razafimandimby et Sidibé, 1979). D'après cette étude, la population du Cameroun s'élevait à 5 224 000 habitants au 1<sup>er</sup> août 1964 et son taux d'accroissement moyen annuel était estimé est à 2 %.

L'importance accordée à la collecte statistique sur la

population, à partir des enquêtes régionales n'a pas entraîné la disparition des recensements administratifs après l'indépendance. Ainsi en 1967-1968 a été organisé un recensement administratif considéré par certains auteurs comme une des sources de données les plus importantes de cette époque puisqu'il "*restera pendant dix ans la source la plus utilisée concernant l'effectif de la population*" (Gubry, 1984). Les chercheurs de l'ORSTOM (actuellement IRD) s'en sont notamment servis pour confectionner « le tableau de la population du Cameroun ».

### ***Le tournant décisif de la décennie 1970***

Les années 1970 constituent une période décisive pour la collecte démographique au Cameroun. Le Cameroun fait en effet partie des quatorze pays francophones d'Afrique ayant obtenu l'assistance de l'UNFPA (connu à l'époque sous le vocable FNUAP) pour organiser leur premier recensement démographique, dans le cadre du premier « Programme Africain de Recensements » qui a démarré en 1971 (Sala-Diakanda, 1990). Le premier recensement général de la population et de l'habitat du Cameroun a ainsi été organisé en avril 1976. Il a été suivi, deux années plus tard, de l'Enquête nationale sur la fécondité menée dans le cadre de l'Enquête mondiale sur la fécondité. Depuis lors, des efforts appréciables ont continué à être déployés pour améliorer la collecte et l'analyse des données démographiques, si bien que le Cameroun est aujourd'hui l'un des rares pays africains à disposer d'une masse considérable d'informations sur sa population.

Les années 1980 et 1990 peuvent être considérées comme celles de la consolidation des efforts entrepris antérieurement. Cette période est notamment marquée par la réalisation du deuxième recensement du pays en avril 1987, de l'enquête sur la fécondité des adolescentes en 1988 et de deux enquêtes démographiques et de santé en avril-septembre 1991 et février-juin 1998. On peut aussi signaler pour cette période l'enquête sur le budget et la consommation des ménages effectuée en 1983-84, l'enquête sur les migrations et l'urbanisation à Yaoundé et Douala de 1990 et l'enquête camerounaise auprès des ménages en 1996, opérations qui ont permis de rassembler des données démographiques et socio-économiques importantes. Il faut aussi mentionner l'exécution, en 1995-1996, d'une étude pilote sur l'état civil dénommée « Amélioration de l'exploitation des statistiques d'état

*Emmanuel NGWE : La Collecte des Données Démographiques au Cameroun: Evolution et Problèmes*

civil », ayant pour objectif essentiel d'accroître les capacités de cette institution en tant que source de données démographiques. On ne saurait passer sous silence, dans ce tableau, les nombreuses enquêtes socio-démographiques plus ou moins localisées, réalisées notamment par les institutions de recherche telles que l'Institut des Sciences Humaines (ISH) et l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD), ainsi que des ONG comme l'Institut de recherche sur les comportements (IRESCO). Ce bilan relativement riche est cependant assombri par le grand retard qu'a connu la mise en route du troisième recensement de la population et de l'habitat normalement prévu en avril 1997 et finalement été exécuté qu'en novembre-décembre 2005, ainsi que par la persistance des imperfections du système de l'état civil<sup>1</sup>.

### *Un état civil défectueux*

Au Cameroun comme dans la plupart des pays francophones d'Afrique subsaharienne, l'état civil est une institution administrative d'origine coloniale, destinée avant tout à faciliter le contrôle de l'identité des citoyens. Il constitue cependant une source intéressante d'informations démographiques. En effet, sur ce plan l'état civil présente un double avantage : d'une part il fournit, de manière continue, le nombre de naissances et celui de décès ; d'autre part il renseigne de façon précise sur la date exacte de naissance et donc sur l'âge des individus. Ce dernier point est un facteur d'amélioration de la qualité de la répartition de la population par âge.

Les limites de l'état civil camerounais concernent essentiellement sa faible couverture géographique (les grands centres urbains sont les plus équipés en bureaux d'état civil), le manque

---

<sup>1</sup> L'exécution de ce recensement est actuellement prévue pour avril 2002. Toutefois, le démarrage effectif des travaux préparatoires est freiné par des lenteurs administratives qui retardent la nomination des responsables du BUCREP, organisme chargé de l'organisation du recensement. Pour pallier cette situation, le Ministre des Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire a créé le 30 juin 2000 un Groupe de travail technique pour la préparation du Troisième recensement. Celui-ci a effectivement entrepris les travaux préliminaires.

d'exhaustivité de l'enregistrement des événements, surtout les décès, la discontinuité de cet enregistrement dans le temps, etc. Ces faiblesses sont liées à plusieurs facteurs : cadre institutionnel inadapté, faible couverture du territoire par les bureau d'état civil, manque de moyens financiers, insuffisance des ressources humaines, manque d'intérêt et analphabétisme de la population, etc.

Plusieurs initiatives ont déjà été prises par le gouvernement pour améliorer le système de l'état civil et promouvoir l'exploitation et l'utilisation de ses statistiques, non seulement à des fins administratives et politiques, mais aussi démographiques. L'initiative la plus récente est le lancement en 2006 d'une « *étude-diagnostic du système de l'état civil au Cameroun et faisabilité d'un programme d'action prioritaire* » d'envergure nationale<sup>2</sup>. Cette étude vise essentiellement à quantifier et à expliquer les problèmes qui entravent le fonctionnement et la gestion de l'état civil, de proposer des solutions pertinentes et de formuler un programme d'actions prioritaire conséquent à mettre en œuvre pour améliorer aussi bien l'enregistrement des faits d'état civil que l'exploitation et l'utilisation des statistiques.

Les progrès accomplis par le pays dans le domaine de la collecte et de l'analyse des données démographiques s'expliquent par deux facteurs essentiels. A l'époque coloniale, les autorités administratives ressentaient le besoin et même la nécessité de connaître le volume et la répartition territoriale des populations indigènes pour organiser la colonie sur les plans administratif et économique. Après l'indépendance, c'est le souci de mettre en œuvre la planification du développement socio-économique adoptée par le gouvernement comme stratégie de développement qui pousse celui-ci à chercher à mieux connaître la situation démographique du pays. A l'instar des autres pays africains, la transmission au Cameroun des expériences en matière de population s'est opérée à travers les secteurs d'intervention du FNUAP (Sala-Diakanda, 1990), sans que soit négligeable le rôle des autres partenaires du Cameroun dans ce domaine. Mais le cadre institutionnel ne favorise pas toujours l'intervention des partenaires, du fait de la faible capacité

---

<sup>2</sup> Cette étude est commanditée par le Ministère de l'Administration Territoriale, avec l'appui financier de la Coopération Française et l'appui technique de l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD).

*Emmanuel NGWE : La Collecte des Données Démographiques au Cameroun: Evolution et Problèmes*

opérationnelle et de la multiplicité des structures administratives existantes.

## **2. Un dispositif institutionnel à parfaire**

Les questions de population constituent incontestablement une des préoccupations majeures du gouvernement depuis le deuxième plan quinquennal de développement (1966-1971). A cette époque, la taille et la croissance globale de la population ne sont pas perçues comme des problèmes. Mais la répartition géographique inégale de la population et la croissance urbaine constituent déjà aux yeux du gouvernement des entraves au développement. Le document du plan souligne particulièrement la croissance urbaine rapide (5 %) qui "*pose de sérieux problèmes d'urbanisme et d'habitat urbain et risque d'entraîner une augmentation de la population oisive des villes avec le développement du parasitisme et les dangers politiques et sociaux que cela comporte*".

Les problèmes soulevés par ce plan n'incluent cependant pas explicitement ceux relatifs à l'amélioration des connaissances sur la population, même s'il souligne la nécessité de mettre en lumière l'exode rural afin d'en rechercher les solutions adéquates. Cette lacune est sans doute imputable à la faible capacité institutionnelle du moment en matière de statistiques démographiques.

### ***Du Service de la statistique et de la mécanographie au Bureau Central de Recensements et des Etudes de Population***

L'appareil statistique du Cameroun est l'un des plus développés en Afrique. On peut même affirmer que le Cameroun possède actuellement les structures et les ressources humaines nécessaires pour maîtriser la collecte démographique (Gubry, 1984 ; Ngwé et Tati, 1996). Le problème crucial réside dans leur déploiement qui souffre, entre autres problèmes, du manque de coordination des activités de collecte. La volonté gouvernementale dans ce domaine est pourtant manifeste puisqu'il existe une loi relative aux recensements et enquêtes statistiques (loi n° 91/023 du 16 décembre 1991) ainsi qu'un décret d'application de cette loi qui crée notamment un Conseil National de la Statistique (décret n° 93/407/PM du 07 mai 1993).

Embryonnaires au lendemain de l'indépendance, les institutions gouvernementales chargées des statistiques connaissent aujourd'hui une forte expansion, à cause d'une part du besoin ressenti par les administrations de disposer d'informations chiffrées fiables dans plusieurs secteurs d'activités, et d'autre part de l'accroissement du potentiel humain en matière de statistiques. Aussi, on est passé du Service de la Statistique et de la Mécanographie, au début des années 60, à la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, à la fin de cette décennie. Le Service de la Statistique s'occupait surtout des statistiques de prix, des comptes nationaux et du traitement mécanographique de certaines données comme les salaires des agents de l'Etat. Il dépendait du Secrétariat Général de la Présidence de la République. Depuis avril 2001, le Cameroun s'est doté d'un Institut National de la Statistique<sup>3</sup> (faisant disparaître de facto la Direction de la Statistique) à l'instar des autres Etats membres d'AFRISTAT. Cette réforme du cadre institutionnel vise à renforcer la coordination de la production statistique et à améliorer la qualité et la pertinence des données. Comme l'ancienne Direction de la Statistique, l'INS dispose d'une Division chargée des statistiques socio-démographiques. Celle-ci a mis en place depuis une dizaine d'années une base de données économiques et socio-démographiques qui contribuera, à terme, à améliorer la diffusion et l'utilisation de l'information statistique sur la population. Outre l'INS, la plupart des départements ministériels techniques (Affaires Sociales, Agriculture, Education Nationale, Enseignement Supérieur, Santé, Développement urbain et Habitat, etc.) sont dotés d'un "service" chargé de l'élaboration des statistiques dans le secteur considéré, mais qui ne dispose pas le plus souvent des ressources humaines en quantité et en qualité suffisantes pour effectuer convenablement le travail attendu.

S'agissant en particulier des statistiques démographiques, il existait, jusqu'à la publication de l'organigramme du Ministère de l'Economie et des Finances (décret n° 95/168 du 16 août 1995), trois structures distinctes qui sont : la Sous-Direction des Statistiques Démographiques et Sociales et le Bureau Central des Recensements et Enquêtes appartenant à la Direction de la Statistique, et la Direction du Deuxième Recensement général de la population et de l'habitat. Même si les textes fixant les attributions de ces différentes structures semblaient clairs, on observait souvent dans la pratique une certaine

---

<sup>3</sup> Décret n° 2001/100 du 20 avril 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Institut national de la Statistique.

*Emmanuel NGWE : La Collecte des Données Démographiques au Cameroun: Evolution et Problèmes*

confusion des rôles et de malencontreux doubles emplois entraînant un gaspillage des ressources financières et humaines. La Direction Nationale du Deuxième Recensement, créée à titre temporaire pour l'exécution de cette opération, a fonctionné jusque-là comme une structure pérenne, presque en concurrence avec la Direction de la Statistique, alors que les activités du recensement sont déjà achevées. A titre d'illustration, c'est à cette Direction qu'a été confiée l'exécution des deux enquêtes démographiques et de santé (1991 et 1998) à la place de la Direction de la Statistique.

L'innovation institutionnelle la plus marquante, voire la plus spectaculaire, qui devrait booster la production et l'utilisation des statistiques démographiques au Cameroun est la création en octobre 1999 du Bureau Central de Recensement et des Etudes de Population (BUCREP)<sup>4</sup>. Le BUCREP a pour mandat essentiel d'assister le gouvernement dans la production des statistiques sociodémographiques à travers notamment la réalisation des recensements de population et des enquêtes démographiques ; il est également chargé d'une façon plus générale de l'étude des problèmes de population, en particulier de l'évaluation des aspects démographiques des politiques et programmes de développement à travers ; autrement dit, il remplit aussi une mission de recherche. C'est donc, en principe, la clé de voûte du dispositif de production des statistiques démographiques à l'heure actuelle. Dans les faits cependant, on constate que le BUCREP éprouve encore de sérieuses difficultés à remplir sa mission, du fait de multiples faiblesses institutionnelles : absence de vision et de plan stratégique, mauvaise utilisation des ressources disponibles, etc. La preuve la plus palpable de cette incapacité est le retard accusé par l'exécution du troisième recensement général de la population et de l'habitat. En effet, légalisé en décembre 2001, ce recensement n'a été exécuté sur le terrain qu'en novembre-décembre 2005 et à ce jour les résultats provisoires de cette opération ne sont pas disponibles.

Créé en application d'une recommandation de la Commission

---

<sup>4</sup> Décret n° 99/230 du 4 octobre 1999 portant organisation et fonctionnement du Bureau Central de Recensements et des Etudes de Population.

Nationale de la Population, le Conseil national de la statistique est "chargé d'assurer la coordination et le contrôle de l'activité statistique" sur l'ensemble du territoire national ; plus spécifiquement il est chargé, entre autres attributions, "d'assurer la concertation nécessaire entre les producteurs, les utilisateurs de l'information statistique et les assujettis aux enquêtes statistiques, de veiller à la programmation annuelle et pluriannuelle des enquêtes et recensements économiques et socio-démographiques initiés par les pouvoirs publics". Après une période de léthargie, ce conseil semble décidé à jouer son rôle depuis 1999, en tenant annuellement ses sessions et en redynamisant son secrétariat.

Il convient de souligner le fait que qu'en dépit du développement de l'appareil statistique, l'observation démographique n'a pas encore atteint le niveau souhaité. A titre d'exemple, on peut relever le fait que le Cameroun figure parmi les 25 pays africains ayant réalisé moins de 4 recensements démographiques depuis l'indépendance. En outre, comme déjà signalé, l'état civil souffre encore de beaucoup d'imperfections qui en font une sources de données très secondaire. Cette situation s'explique par l'absence d'une stratégie globale de d'observation démographique elle-même conséquence du faible intérêt accordé par les pouvoirs publics de promouvoir aux statistiques en général et aux statistiques démographiques en particulier.

#### *Apport des structures de recherche*

La contribution des institutions de recherche tels que l'ORSTOM (actuellement IRD) et l'IFORD à l'amélioration des connaissances sur la population camerounaise est appréciable. Cet apport concerne surtout les méthodes de collecte et l'analyse des données. L'ORSTOM a notamment réalisé d'importants travaux sur les enquêtes à passages répétés, sur l'amélioration de la détermination des âges et l'analyse des données des enquêtes démographiques régionales de 1960-1965<sup>5</sup>. L'IFORD a beaucoup contribué à la connaissance des populations des villes moyennes du Cameroun grâce aux recensements et enquêtes qu'il organise périodiquement dans le cadre de la formation pratique des étudiants. Quinze villes moyennes ont été couvertes par ces opérations, entre 1973 et 1998. Cet institut a par

---

<sup>5</sup> Il s'agit en particulier des travaux de Podlewski et de Gubry.

*Emmanuel NGWE : La Collecte des Données Démographiques au Cameroun: Evolution et Problèmes*

ailleurs eu un apport sans précédent dans la connaissance des facteurs de la mortalité infantile et juvénile, grâce l'enquête à passages répétés réalisée à Yaoundé entre 1978 et 1980, ainsi que dans la connaissance des aspects socio-économiques et culturels des maladies tropicales et du SIDA. On peut aussi signaler dans ce cadre le rôle éphémère qu'a joué l'Institut des Sciences Humaines créé en 1980 et malheureusement dissout en 1991, pour des raisons inavouées. L'apport de cet institut concerne essentiellement la connaissance des déterminants et des tendances de l'exode rural au Cameroun.

Malgré l'existence de nombreuses structures, la disponibilité des données démographiques et l'accès à celles-ci posent pourtant encore beaucoup de problèmes, du fait de l'inexistence d'une politique nationale en matière de statistiques en général, et en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des données démographiques en particulier. Certes une première tentative de doter le pays d'un programme global d'enquêtes a été effectuée par le gouvernement en 1978 dans le cadre du Programme Africain d'Enquêtes auprès des Ménages (PADEM) initié par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Elle n'a malheureusement pas pu être mise en oeuvre, faute de ressources financières. Dans ce domaine, la Déclaration de Politique nationale de population adoptée en mai 1992 envisage de "*promouvoir, renforcer et assurer la coordination des programmes d'étude et de recherche sur la population dans les différents secteurs concernés*". Il reste à renforcer et à systématiser les mesures sectorielles définies pour réaliser cet objectif. D'aucuns souhaitent la création d'un Office de la statistique avec en son sein une Direction ou Division de la démographie, d'autres préconisent la mise en place d'un Office de la population, comme cela existe dans certains pays. Une telle initiative résoudrait-elle les problèmes actuels de la démographie camerounaise Rien n'est moins évident, en l'absence d'une volonté réelle de promouvoir la production et l'utilisation des statistiques. Cette volonté politique implique non seulement la création d'un cadre institutionnel adapté, mais aussi la mise à disposition des moyens matériels, humains et financiers nécessaires.

### **3. Absence d'une stratégie globale de financement des opérations et d'utilisation des ressources humaines**

### ***Financement national encore limité***

A l'exception de l'enquête sur le budget et la consommation des ménages (1983-1984) et du deuxième recensement général de la population et de l'habitat (1987) financés respectivement à 100 % et à 90 % par l'Etat camerounais (contribution matérielle et humaine incluse), le soutien financier national aux activités en matière de population est encore limité<sup>6</sup>. Ce constat est valable pour tous les secteurs y compris la collecte et l'analyse des données. Les principales opérations réalisées jusqu'à présent l'ont été grâce à une assistance financière importante des bailleurs extérieurs au premier rang desquels se trouvent le FNUAP et l'USAID. A côté de ces deux organismes interviennent d'autres tels que la Banque Mondiale et la Coopération canadienne. Il importe de préciser toutefois que le soutien financier national aux recensements s'est notablement accru, passant de 72 % pour le recensement de 1976 à 90 % pour celui de 1987. Mais le troisième recensement ne semble pas bénéficier de la même priorité. La contribution financière du FNUAP au premier recensement représente environ 10 % et au deuxième recensement environ 28 %. Cet organisme manifeste une certaine hésitation à soutenir le projet du troisième recensement. A cette contribution s'ajoute une assistance technique sous forme de mise à disposition de ressources humaines dans des secteurs clés du recensement. L'ENF et les EDS ont été financées dans le cadre de réseaux internationaux soutenus par l'USAID. Sur un plan général, on peut dire que la collecte des données démographiques occupe peu de place dans le financement des activités en matière de population au Cameroun ; en effet elle ne représente que 0,9 % des contributions financières prévues au cours de la période 1983-1996 (République du Cameroun, 1994).

Un des problèmes importants dont souffre le financement de la collecte démographique concerne la mauvaise budgétisation des activités. En effet, dans la plupart des opérations réalisées, l'essentiel du budget a souvent été consacré aux travaux préparatoires, au dénombrement et dans une certaine mesure au traitement des données. L'analyse, la publication et la diffusion ne bénéficient pas de la même attention.<sup>7</sup> Il résulte de cette situation un retard important

---

<sup>6</sup> Il est difficile pour le moment d'apprécier le niveau de la contribution du Cameroun au budget du 3<sup>ème</sup> recensement, l'opération étant encore en cours.

<sup>7</sup> Les informations disponibles ne permettent malheureusement pas d'évaluer le

*Emmanuel NGWE : La Collecte des Données Démographiques au Cameroun:  
Evolution et Problèmes*

pour la mise à disposition des résultats, retard qui se répercute négativement sur la probabilité de leur utilisation. A titre d'exemple, on a dû chercher un financement complémentaire pour assurer le traitement, l'analyse et la publication des données du recensement de 1987. Les responsables du troisième recensement devraient tirer les leçons du passé et éviter les mêmes erreurs.

La cause principale du retard observé dans la publication des résultats de ce recensement se trouve dans le temps pris par les multiples visas administratifs prévus en la matière. L'enquête sur la fécondité des adolescentes réalisée en 1988 a aussi nécessité un financement additionnel en vue de réaliser une analyse approfondie des données et publier les résultats. Au demeurant, il apparaît une faiblesse générale dans le financement des opérations de collecte qui réside dans le fait que celles-ci ne sont pas conçues dans le cadre d'une vision globale qui prenne en considération l'ensemble des étapes d'une opération, de la conception jusqu'à la diffusion des résultats.

On observe en fait dans ce domaine l'absence totale d'une stratégie nationale de financement de la collecte statistique. Or il est irréaliste de penser qu'un pays peut efficacement définir et mettre en oeuvre une politique en matière de statistique sans avoir une stratégie de financement, surtout dans la conjoncture économique et financière difficile qu'affronte le pays. En tous cas il est indispensable d'en adopter une, si on veut rationaliser la mobilisation et l'utilisation des ressources potentielles dans ce domaine, tant nationales qu'extérieures.

#### *Des ressources humaines importantes mais mal utilisées*

Contrairement aux ressources financières, les ressources humaines ne manquent pas pour assurer la collecte démographique. Le Cameroun apparaît même, avec plus une centaine de démographes et deux fois plus de statisticiens, comme l'un des pays africains les mieux lotis -peut-être même le mieux loti- en cette matière. Alors que le recensement de 1976 est l'enquête nationale sur la fécondité ont été

---

coût de chaque rubrique.

réalisés avec le concours d'experts internationaux, le recensement de 1987 et les deux enquêtes démographiques et de santé ont été menés presque exclusivement par les cadres nationaux, si on exclut l'intervention ponctuelle de quelques consultants étrangers recommandés par les bailleurs pour des aspects techniques spécifiques. D'autres opérations telles que l'enquête sur la fécondité des adolescentes, celle sur les migrations et l'urbanisation à Douala et à Yaoundé ont aussi été réalisées sans un apport important de l'expertise internationale. C'est dire qu'au plan des ressources humaines, le Cameroun se trouve actuellement à un niveau d'autosuffisance appréciable, même si on relève des besoins en ce qui concerne l'analyse des données. Il faut d'ailleurs ajouter que les démographes et statisticiens camerounais fournissent de plus en plus l'expertise dans les pays africains dans le domaine de la collecte et de l'analyse des données, du fait de la grande expérience déjà accumulée. Il faut toutefois reconnaître, malgré ces performances, l'absence de capitalisation de cette expérience, du fait d'une trop forte mobilité professionnelle. Celle-ci s'est renforcée avec la baisse drastique des salaires dans la Fonction Publique en 1993 qui pousse les fonctionnaires à rechercher des postes avantageux. Un exemple illustratif de cette situation est l'amenuisement de l'équipe de démographes et statisticiens ayant participé à l'exécution du deuxième recensement et de la deuxième enquête démographique et de santé, dont plus des deux tiers ont déjà changé de service. Il découle de cette situation des contraintes humaines réelles pour l'exécution du troisième recensement qui risque de ne pas bénéficier assez de l'expérience déjà accumulée.

Le développement de ce potentiel humain a été favorisé par la présence à Yaoundé de l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD) depuis 1972. L'IFORD a formé l'essentiel des démographes camerounais ; son rôle est complété par l'Institut Sous-Régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA) qui a formé depuis 1969 la majeure partie des statisticiens camerounais. A l'action de ces deux institutions s'ajoutent les stages de perfectionnement et de recyclage dont bénéficient chaque année de nombreux démographes, grâce à la coopération internationale, ainsi que la formation d'appoint à l'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée (ENSEA) d'Abidjan.

Le nombre de démographes actuellement en activité paraît

*Emmanuel NGWE : La Collecte des Données Démographiques au Cameroun: Evolution et Problèmes*

relativement suffisant, mais il se pose néanmoins le problème de leur utilisation (Tchégho, 1990 ; Dackam et Ngwé, 1990). On constate en effet leur concentration excessive au Ministère en charge de la planification du développement dont relève statutairement le corps des démographes et statisticiens. Des ministères techniques importants tels que l'Education Nationale, l'Enseignement Supérieur, l'Agriculture, le Développement urbain et l'Habitat, l'Environnement et les Forêts, etc., ne bénéficient pas encore de services d'un démographe. Au Ministère de la Santé et à celui des Affaires sociales l'affectation d'un démographe est récente. Une ventilation judicieuse des démographes dans les administrations publiques et les entreprises parapubliques aurait permis d'y promouvoir à la fois la production mais aussi l'utilisation des statistiques démographiques qui se trouve encore à niveau relativement bas (Ngwé et Tati, 1996).

#### **4. Principales opérations**

Il serait fastidieux de dresser un inventaire exhaustif des opérations de collecte réalisées au Cameroun depuis l'époque coloniale. Une tentative intéressante faite par Fotso (1984) indique un nombre impressionnant d'opérations : 46 opérations d'importance inégale suivant leur couverture géographique ont été réalisées jusqu'en 1984. En 1995, ce chiffre dépassait la soixantaine, aujourd'hui, il dépasse la centaine, tous types d'opérations confondus. On distingue en gros deux types d'opérations : les enquêtes et recensements limités à une région ou à une ville et les opérations d'envergure nationale. Seules ces dernières retiennent notre attention en raison des possibilités d'utilisation des données qu'elles offrent. L'apport des enquêtes régionales ou sectorielles et des recensements localisés dans la connaissance des populations camerounaises n'est cependant pas négligeable.

##### *Les enquêtes nationales*

L'une des caractéristiques du système national de collecte des données socio-démographiques est le fait que le Cameroun participe presque à tous les programmes internationaux d'enquêtes et de recensements, certes avec souvent des difficultés inhérentes au cadre

juridique et institutionnel. Parmi les enquêtes nationales on peut citer les opérations suivantes :

- l'enquête nationale sur la fécondité de 1978,
- l'enquête nationale sur la nutrition de 1977-1978,
- l'enquête sur le budget et la consommation des ménages de 1981-1982,
- l'enquête sur l'emploi auprès des ménages de 1983-1984,
- les enquêtes démographiques et de santé (EDS) de 1991, 1998 et 2004,
- les enquêtes camerounaises auprès des ménages (ECAM) de 1996, 2001 et 2007,
- les enquêtes par grappes à objectifs multiples (MICS) de 2002,
- l'enquête sur l'emploi et le secteur informel de 2005.

Toutes ces enquêtes ont permis, directement ou indirectement, d'estimer des indicateurs démographiques aussi bien au niveau national que régional. Leurs résultats présentent cependant une faiblesse commune, l'absence d'analyses approfondies permettant de mieux comprendre les interrelations entre la situation démographique et sociale du pays et les autres secteurs de la vie nationale, de mettre au point des stratégies et programmes sectoriels de développement conséquents. En d'autres termes, l'utilisation des résultats de ces opérations présente des limites.

La réalisation de ces enquêtes a été facilitée par l'existence d'une base de sondage fournie par le recensement de 1976 et renouvelée par celui de 1987. A partir de 1997 (10 ans après le recensement de 1987) cette base de sondage a vieilli et la mise en œuvre des enquêtes réalisées à partir de cette date a souffert de ce vieillissement. Le retard accusé par la publication des résultats du recensement de 2005 aggrave encore la situation.

L'organisation des enquêtes citées ci-dessus n'obéit à aucune périodicité, faute d'un programme d'opérations pluriannuel<sup>8</sup>. Il est à

---

<sup>8</sup> Il faut cependant préciser que depuis la mise en place de l'INS, un effort est fait pour la programmation et la budgétisation des opérations de collecte statistique. On notera par ailleurs que les enquêtes démographiques sont jusqu'à présent réalisées par l'INS sans la participation du BUCREP pourtant statutairement responsable de ce genre d'opérations.

*Emmanuel NGWE : La Collecte des Données Démographiques au Cameroun: Evolution et Problèmes*

noter l'inexistence d'une périodicité dans l'organisation des enquêtes. Celles-ci ont généralement été menées dans le cadre de programmes internationaux lancés par des agences internationales telles que Macro ou Westinghouse et encouragés par des organismes tels que le FNUAP, l'UNICEF ou l'USAID. En fait le Cameroun, comme bien d'autres pays africains, n'a pas encore une politique de collecte avec un programme d'enquêtes, en dépit des efforts notés précédemment. Ceux-ci sont actuellement ralentis par les difficultés financières de l'Etat liées à la crise économique. Cette situation entraîne une dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur dans ce domaine, avec tout ce que cela comporte comme inconvénients. L'insuffisance des ressources financières évoquée précédemment ne dispense pas cependant les services de la Statistique de proposer au gouvernement un programme d'enquêtes, quitte à ce que ces derniers recherchent les financements nécessaires.

#### *Les recensements nationaux de population*

Une liste des recensements réalisés en Afrique depuis 1946 établie par Gendreau (1993, 1996 et 2007) montre que le Cameroun, par rapport à d'autres pays d'Afrique subsaharienne, a pris un certain retard dans l'organisation des recensements de population. Le Cameroun fait toutefois partie des quelque trente pays ayant réalisé au moins trois recensements.

Les trois recensements ont été organisés à l'instigation des Nations Unies. Il est paradoxal de constater que le premier recensement (1976) est réputé avoir été mieux organisé que les deux recensements suivants (1987 et 2005), alors que précisément ce sont les deux dernières opérations qui ont bénéficié d'un potentiel en ressources humaines plus important<sup>9</sup>. Il faut notamment déplorer le délai excessivement long séparant le dénombrement de la publication des résultats (environ deux ans pour le premier recensement, quatre

---

<sup>9</sup> Si le recensement de 1976 a bénéficié de l'assistance technique internationale en raison de l'insuffisance des cadres à cette époque, il est tout à fait incompréhensible qu'en 2005 on ait eu encore recours à cette assistance alors que le Cameroun compte le plus grand nombre de statisticiens et démographes en Afrique dont certains appuient les recensements dans d'autres pays.

ans pour le deuxième et probablement plus de quatre ans pour le recensement de 2005). Ce facteur a dû influencer négativement sur l'utilisation potentielle de ces résultats. Gendreau (1993) rappelle à cet égard que les utilisateurs attendent (avec impatience pourrait-on ajouter) les résultats et que les données d'un recensement vieillissent et perdent beaucoup de leur intérêt si elles sont publiées tardivement. On peut aussi reprocher à ces trois recensements la lourdeur de leur questionnaire qui a dû d'ailleurs influencer sur le délai de traitement des données. Il faut enfin déplorer le peu d'attention accordée à l'analyse du deuxième recensement, dont on n'a publié que trois tomes d'analyse sur les neuf prévus. Le troisième recensement connaîtra probablement un meilleur sort grâce à la convention de collaboration signé entre l'IFORD et le BUCREP pour apporter à celui-ci l'appui technique nécessaire pour l'analyse des données de cette opération.

### **Conclusion**

Ce rapide bilan de la collecte des données démographiques au Cameroun montre que le pays dispose actuellement d'une masse considérable de données sur la population tant au niveau national que régional et sectoriel. L'état civil, les statistiques sanitaires et d'autres fichiers administratifs restent cependant encore peu exploités parce que déficients. Mieux organisés et exploités, ils pourraient combler les lacunes importantes qui affectent encore certains aspects de la démographie camerounaise et la connaissance de certaines sous-populations. L'exploitation et l'analyse approfondies des données existantes pourraient déjà combler ces lacunes en partie. La réalisation d'un recensement tous les dix ans est encore ressentie comme une nécessité, en l'absence d'un état civil performant et d'une programmation rigoureuse des enquêtes socio-démographiques par sondage.

Il est évident que les efforts déployés dans le domaine de la collecte et de l'analyse des données seraient peu utiles si des mécanismes appropriés pour promouvoir l'utilisation des résultats de ces investigations n'étaient mis en place. Il faut à cet égard souligner que les autorités gouvernementales semblent avoir pris conscience de la faible utilisation des données démographiques dans le pays. Le constat en a été fait de façon nette par la plus haute instance du pays en matière de population, la Commission Nationale de la Population, lors de sa première session tenue le 6 novembre 1985, qui relève "le

Emmanuel NGWE : *La Collecte des Données Démographiques au Cameroun: Evolution et Problèmes*

*faible niveau d'utilisation des statistiques démographiques et sociales par les différents départements et organismes intéressés par les problèmes de population", ainsi que les disparités observées dans les statistiques utilisées par nos administrations et le faible niveau de diffusion des données statistiques [...]" (Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, 1985). Ce constat reste encore valable et les mesures préconisées pour améliorer la situation demeurent pertinentes.*

Les mesures suivantes ont été préconisées par la Commission pour améliorer la situation. Elles consistent à :

*"Instaurer une concertation permanente entre producteurs et utilisateurs des statistiques démographiques ;*

*Rechercher les voies et moyens d'élargir la diffusion des résultats de recherche et de les conserver convenablement ;*

*Organiser tous les deux ans des journées statistiques nationales"* (Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, 1993).

Le gouvernement reconnaît par ailleurs qu'il est nécessaire *"que l'utilisation des données recueillies soit effective au niveau des départements techniques, des différents partenaires sociaux, des services publics et parapublics ainsi que du secteur privé. Mais il importe aussi d'évaluer l'adéquation des données collectées par rapport aux besoins des utilisateurs. Aussi, « le Séminaire sur l'utilisation des statistiques démographiques au Cameroun » organisé en mai 1984 par le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire avait-il pour objectif de sensibiliser les acteurs du développement sur cette importante question. Cette réunion peut être considérée comme un premier jalon dans ce domaine. D'autres actions concrètes seront certainement menées dans le cadre de l'exécution de la politique nationale de population. Celle-ci ne saurait s'accomplir sans une utilisation accrue des données démographiques dans les différents programmes de développement. En posant un diagnostic sur l'utilisation des résultats des recensements, la présente étude voudrait contribuer à l'élaboration de stratégies dans ce domaine ainsi qu'à leur mise en oeuvre. Une étude sur l'utilisation des résultats des recensements réalisée en 1995 par l'IFORD (Ngwé et Tati, 1996) montre que beaucoup d'efforts restent à*

faire pour améliorer cette utilisation. Il s'agit notamment de faciliter l'accès aux données, de sensibiliser et former les utilisateurs, d'améliorer l'analyse des données et de raccourcir les délais de publication et de diffusion des résultats.

Pour terminer, nous pensons qu'il est urgent que le pays se dote d'un véritable système d'information sur la population qui intègre les différentes opérations de collecte classiques et les sources administratives telles que l'état civil, les statistiques sanitaires, scolaires et autres, avec comme élément central du système les recensements démographiques. Le fonctionnement durable d'un tel système nécessitera la mobilisation méthodique des ressources financières disponibles au plan national comme international, ainsi que celle des ressources humaines. L'utilisation du logiciel IMIS récemment introduit au Cameroun à l'initiative de l'UNFPA serait d'un apport déterminant dans ce sens.

### **Bibliographie sélective**

Byll Cataria Joseph, Razafimandimby Claude, Sidibé Hamadou, 1979, Synthèse des enquêtes démographiques au Cameroun. Vol. II - Résultats. *Les Annales de l'IFORD* (Yaoundé), n° 5, tome II, 148 p.

CEA, 1994, Troisième conférence africaine sur la population. Volume 1 : Rapport de la conférence et des activités connexes. Addis-Abeba, 1994, 77 p.

CEA, PNUD, 1992, Stratégie pour la mise en œuvre du plan d'action d'Addis-Abéba pour le développement de la statistique en Afrique dans les années 90. Série V. New York. (E/ECA/CM.18/ADD.1).

Dackam Ngatchou Richard, Ngwé Emmanuel, 1989, Les limites de l'action des démographes au Cameroun. *In* ASDEC, Colloque sur "les démographes camerounais face aux défis de la démographie camerounaise". Yaoundé, 8 septembre 1989, p. 70-85.

Dackam Ngatchou Richard, Lamle B. Samson, 1984, L'utilisation des statistiques démographiques dans les études de marché et spécifiquement pour les plans des entreprises". *In* L'utilisation des statistiques démographiques au Cameroun. Yaoundé, p. 308-332.

Emmanuel NGWE : *La Collecte des Données Démographiques au Cameroun: Evolution et Problèmes*

ECA, 1996, Report on the expert group meeting post-ICPD needs in data collection, analysis and dissemination in Africa, Addis Ababa, 29-31 January 1996, 33 p.

Fotso Etienne, 1984, Inventaire des opérations de collecte des données auprès des ménages réalisées au Cameroun. *Bulletin de Liaison de Démographie Africaine* (Yaoundé), n° 44, Spécial Cameroun, p. 9-15.

Gendreau Francis, 1993, La population de l'Afrique. Manuel de démographie. Paris : Karthala, CEPED, 463 p.

Gendreau Francis, 1996, Démographies africaines. Paris : AUPELF-UREF, 128 p.

Gendreau Francis, 2007, Regard critique sur 60 ans d'observation démographique en Afrique. *Septièmes journées scientifiques Mémoires et démographie. Regards croisés au Sud et au Nord*, Québec 19-22 juin 2007, Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), Réseau Démographie, 20 p.

Groupe de Démographie Africaine (IDP, INED, INSEE, MICOOP, ORSTOM), 1980, Recensements africains. 1<sup>ère</sup> partie : Monographies méthodologiques. Paris, 649 p.

Groupe de Démographie Africaine (IDP, INED, INSEE, MICOOP, ORSTOM), 1981, Recensements africains. 2<sup>e</sup> partie : Synthèse méthodologique. Paris, 348 p.

Gubry Patrick, 1984, Evolution de la collecte et des recherches démographiques au Cameroun (1884-1984). *Bulletin de Liaison de Démographie Africaine* (Yaoundé), n° 44, Spécial Cameroun, p. 19-22.

INED, INSEE, ORSTOM, SEAE, 1973, Sources et analyses des données démographiques. Première partie : Sources des données. Paris, 415 p.

Jonathan L.E., 1993, Legal considerations in census planning. *In UIESP : Actes du Congrès international de la population*, Volume 3,

*African Population Studies* Vol. 22 n°2/*Etude de la Population Africaine* Vol. 22 N°2

Montréal/Liège, p. 157-165.

Lamlenn B.Samson, Ngwé Emmanuel, Timnou Joseph Pierre, 1997, Rapport diagnostic du secteur "collecte, analyse et recherche" (APES). Yaoundé : FNUAP, 59 p.

Laroche B., 1993, The future of population census. *In* UIESP : Actes du congrès international de la population, Volume 3, Montréal/Liège, p. 151-155.

Ministère de la Coopération et du Développement, Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, 1992, Actes du séminaire "Quel système d'information statistique en Afrique subsaharienne" ? Paris, 5-11 septembre 1991.

Ministère des Affaires Economiques et du Plan, 1965, Deuxième plan quinquennal de développement économique et social, juillet 1966-juin 1971. Yaoundé, 578 p.

Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, 1985, Commission nationale sur la population. Première session, Yaoundé, 6 Novembre 1985, 40 p.

Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, 1993, Déclaration de la Politique nationale de population. Yaoundé, 61 p.

Mfoulou Raphaël, Ngwé Emmanuel, 1989, Eléments de réflexion sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de publication des résultats d'un recensement de population. *Les Annales de l'IFORD* (Yaoundé), vol. 13, n° 2, p. 11-36.

Ngwé Emmanuel, 1994, L'enjeu démographique au Cameroun. Colloque ASDEC sur "Population et développement durable. Politiques actuelles et perspectives". Yaoundé 7-9 juillet 1994, 13 p.

Ngwé Emmanuel et Tati Gabriel, 1996, L'utilisation des résultats des recensements en Afrique : le cas du Cameroun. *Les Cahiers de l'IFORD*, n° 12, juillet 1996, 219 p.

République du Cameroun, 1994, Rapport national du Cameroun. Conférence internationale sur la population et le développement, Le

*Emmanuel NGWE : La Collecte des Données Démographiques au Cameroun: Evolution et Problèmes*

Caire, 5-13 septembre 1994, 39 p.

Sala-Diakanda Mpembele Daniel, 1992, Introduction à l'étude des populations. Yaoundé. *Les Documents pédagogiques de l'IFORD*, Yaoundé juin 1992, 136 p.

Tchégho Jean-Marie, 1989, Les démographes camerounais : combien sont-ils, où sont-ils ? *In ASDEC, Colloque sur les démographes camerounais face aux défis de la démographie camerounaise*, Yaoundé, 8 septembre 1989. Yaoundé, p. 40-48.

United Nations, 1994, Programme of action of the United Nations international conference on population and development. Provisional version. New York (N.Y.), 115 p.

UNFPA, 1992, Cameroon. Programme review and strategy development report. New York (N.Y.), 81 p.